

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71 -931/SG/CG portant retouction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Société d'Investissements Métropolitains et d'Outre-Mer.

n° 71 -931/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1971

Date de publication
30 juin 1971

Date du numéro
10 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

. La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par l'

article 11

63.18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société d'Investissements Métropolitains et d'Outre-Mer, pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1 janvier 1971.